

FONDS CULTUREL RIVIERA

RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE GESTION CHARGÉE DE L'EXAMEN DU BUDGET DU FCR POUR L'EXERCICE 2025

SÉANCE DU JEUDI 31 OCTOBRE 2024, À 19H00, À JONGNY
CARNOTZET COMMUNAL (SITUÉ SOUS L'ANCIEN COLLÈGE, RUE DE LA FONTAINE 3)

Mesdames et Messieurs les Président·e·s,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera s'est réunie le jeudi 31 octobre 2024, à 19h00, à Jongny et a examiné avec attention le budget 2025.

La Commission était composée de :

Présent·e·s

Blonay - Saint-Légier

Chardonne

Corseaux

Corsier

Jongny

Montreux

Veytaux

Mesdames et Messieurs :

Evelyne

Claude

Jean-David

Roberto

Martine

Corinne

André

Philippe

Christian

Valérie

Chevallaz Belotti

Nicolet

Pelot

Trüb

Meier

Ansermoz

Joye

Morier-Genoud

Fürst

Passera

membre

membre

membre

membre

membre

membre

suppléant

membre

suppléant

membre

Excusé·e·s

Blonay

Chardonne

Corseaux

Corsier

Montreux

La Tour-de-Peilz

Vevey

Veytaux

Barbara

Romain

Arnaud

Mireille

Pierre-André

André

François

Anne-Marie

Patrick

Carole

Guillaume

Francine

Kool

Gillieron

Gantenbein

Roth

Spahn

Gruaz

Vodoz

Arnaud

Fleury

Meyer

Pilloud

Jordan

suppléante

suppléant

suppléant

suppléante

membre

membre

membre

suppléante

membre

membre

suppléant

suppléante

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
 2. Liste de présences
 3. Budget 2025 et préavis type y relatif
 4. Divers
 5. Prochaine séance
-

1. ACCUEIL

Après les propos introductifs de Mme Dominique Pittet, Mme Corinne Ansermoz, Conseillère communale à Jongny, accueille l'assemblée et lui souhaite la bienvenue. Elle informe qu'elle présidera la séance, et que M. Roberto Trüb, Conseiller communal à Corseaux, rédigera le rapport.

Le Conseil administratif (CA) du Fonds culturel Riviera (FCR) est représenté par Mme Dominique Pittet, membre et Conseillère municipale à Jongny. Les membres du Bureau exécutif (BE) se sont excusés, retenus par d'autres séances.

Sont également présentes, Mmes Colette Rossier, cheffe de service et Nathalie Rapin-Pezzoli, adjointe, au Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI).

2. LISTE DE PRÉSENCES

Mme Corinne Ansermoz procède à l'appel (cf. liste de présence page 1).

3. BUDGET 2025 ET PRÉAVIS TYPE Y RELATIF

A la demande de Mme Ansermoz, Mme Rossier présente brièvement le budget 2025 et indique que toutes les demandes ne sont pas encore rentrées. En effet, certaines institutions – dont les manifestations 2024 n'ont pas encore eu lieu – éprouvent des difficultés, à juste titre, à devoir déjà présenter leur projet pour l'année 2025.

Le budget estimé à CHF 3'867'800.-, reflète une estimation des besoins des institutions bénéficiaires ainsi que ceux de l'Agenda régional pour CHF 3'672'200.-. Une provision de CHF 160'000.- est également prévue pour différentes adaptations et autres aides. Les forfaits du SAI et de la fiduciaire restent inchangés à respectivement CHF 35'000.- et CHF 600.-.

Concernant les recettes, la contribution des communes se montera à CHF 46.-/habitant en 2025, afin de répondre à la situation particulière liée aux travaux du 2m2c, qui réduit la capacité de programmation de certaines institutions.

Le total des revenus, incluant la participation de la taxe de séjour, se monte à CHF 3'869'698.-, ce qui donne un solde positif de CHF 1'898.-.

Mme Rossier précise qu'en 2026, la contribution des Communes devrait revenir à CHF 47.-/habitant, les institutions mentionnées précédemment pouvant réintégrer le 2m2c et reprendre une programmation normale.

Mme la Présidente ouvre ensuite la discussion.

M. Joye demande s'il ne serait pas pertinent d'adapter le montant par habitant pour anticiper de futures variations.

Mme Rossier répond que le nombre d'habitants augmente très peu sur la Riviera et que le FCR établissait des projections, il y a quelques années, mais cela s'est révélé problématique lorsqu'il y a eu une forte baisse de la population. De plus, il est compliqué de modifier le montant par habitant une fois qu'il a été approuvé par les conseillers communaux. D'autre part, la légère augmentation de la population a permis d'intégrer de nouvelles institutions, de répondre favorablement aux demandes d'augmentation des subventions actuelles et d'apporter des soutiens ponctuels ou des aides à la création.

M. Morier-Genoud s'interroge sur la possibilité d'augmenter les montants des subventions, compte tenu des besoins encore inconnus de certaines institutions, ce à quoi Mme Rossier lui répond que le FCR se base uniquement sur les charges artistiques pour déterminer le niveau de soutien à apporter et veille à garantir le meilleur équilibre possible dans le traitement des institutions.

M. Nicolet souhaite connaître le rythme de publication et le coût de l'agenda culturel, ainsi que la possibilité de passer à une version entièrement numérique.

Mme Rossier explique que l'agenda est distribué en tout ménage sur la Riviera et disponible en version digitale, pour un coût total annuel d'environ CHF 160'000.-. Elle rappelle qu'un concours-sondage, réalisé en 2020, avait montré que la version papier et la version mixte papier digitale

étaient privilégiées. M. Pelot ajoute que les coûts d'impression ont quelque peu diminué, ce qui a réduit les coûts/habitant en raison de l'augmentation de la population.

Une discussion s'ensuit soulignant qu'il semble encore prématuré, d'un point de vue générationnel, de passer entièrement au numérique, car une tranche importante de la population demeure très attachée au format papier.

Mme Chevallaz Belotti demande quels sont les critères d'attribution des subventions. Mme Rossier explique que chaque cas est examiné de manière spécifique ; les montants attribués dépendent de nombreux facteurs. Elle rappelle l'historique du FCR en précisant notamment qu'au départ, le montant des subventions aux institutions correspondait à ce que versaient l'ensemble des communes aux diverses institutions.

M. Nicolet se demande si les soutiens accordés aux institutions existantes pourraient être diminués en raison de l'arrivée d'une nouvelle structure. Mme Rossier indique que la réserve de CHF 160'000.- est entre autres prévue pour faire face à cette éventualité.

A l'issue de la discussion, la présidente passe au vote. Le budget 2025 du Fonds culturel Riviera est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

4. DIVERS

Mme Passera demande ce qu'il se passerait si l'un des neuf conseils communaux refusait le préavis ou proposait un amendement pour modifier le montant/habitant. Mme Rossier explique que la Convention, ratifiée par les conseils communaux des communes partenaires, prévoit une fourchette de contribution entre CHF 45.- et CHF 50.- par habitant (article 18) et ne requiert pas l'unanimité pour l'approbation du préavis (article 15). Une fois accepté, le préavis s'applique à toutes les communes, y compris celle qui l'aurait rejeté. Elle rappelle également que les municipalités valident le budget et participent à son élaboration par le biais de leur représentant au CA.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance de la Commission intercommunale de gestion relative à l'examen des comptes 2024 aura lieu le **jeudi 8 mai 2025, à 19h00, à Jongny** (salle à préciser en temps voulu).

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- **d'adopter le budget 2025 du Fonds culturel Riviera.**

Au nom de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera

La présidente :
Corinne Ansermoz

Le rapporteur :
Roberto Trüb

Séance levée à 20h.

Corseaux - le 4 novembre 2024